



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
4 septembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Quarante-deuxième session**

20 octobre-7 novembre 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Application de l'article 21 de la Convention  
sur l'élimination de toutes les formes  
de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports des institutions spécialisées des Nations Unies  
sur l'application de la Convention dans les domaines  
qui entrent dans le cadre de leurs activités**

**Note du Secrétaire général**

**Additif**

**Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science  
et la culture**

---

\* CEDAW/C/2008/III/1.



## **Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

### **I. Introduction**

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examinera, à sa quarante-deuxième session, les rapports nationaux des pays suivants : Bahreïn, Belgique, Cameroun, Canada, Équateur, El Salvador, Kirghizistan, Madagascar, Mongolie, Myanmar, Portugal et Uruguay.

2. L'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes invite les institutions spécialisées à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités, en rendant compte des mesures, politiques et programmes récemment mis en œuvre pour appliquer l'article 10 concernant l'éducation [dans le cas de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] et les articles connexes.

3. Le droit à l'éducation est au cœur même de la mission de l'UNESCO et fait partie intégrante de son mandat. L'acte constitutif de l'UNESCO exprime la volonté de ses fondateurs, « résolu à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation ».

4. L'action normative menée par l'UNESCO pour appliquer la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) contribue à promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation pour les garçons et filles. L'éducation de base pour les filles et les femmes est également un élément important de la vision de l'éducation présentée par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle dans son rapport à l'UNESCO intitulé : *L'éducation : un trésor est caché dedans* (1996), selon lequel « l'éducation est un droit de l'homme et un moyen essentiel d'atteindre les objectifs d'égalité, de développement et de paix. Filles et garçons ont tout à gagner d'un enseignement non discriminatoire qui, en fin de compte, contribue à instaurer des relations plus égalitaires entre les femmes et les hommes. Les femmes ne pourront prendre une part active au changement que si l'égalité d'accès à l'éducation et l'obtention de qualifications dans ce domaine leur sont assurées ».

5. L'UNESCO est, dans le système des Nations Unies, un des principaux organismes chargés de veiller au respect du droit à l'éducation et à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, laquelle dispose que « les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation [...] » (art. 10).

6. On trouvera à la section I du présent rapport un résumé des activités menées par l'UNESCO pour appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au sein de l'Organisation elle-même et, à la section II, un exposé des initiatives prises en ce sens dans les pays dont le rapport est examiné par le Comité.

## **II. Activités menées par l'UNESCO pour mettre en œuvre la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au sein de l'Organisation elle-même**

7. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, l'UNESCO contribue au renforcement de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue entre les cultures par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.

8. La Division pour l'égalité des genres du Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO est chargée d'entreprendre, de faciliter et de suivre toutes les activités visant à donner plus de moyens aux femmes, à assurer le respect de leurs droits fondamentaux et à parvenir à l'égalité des sexes au siège et sur le terrain. Elle compte plus de 40 responsables de la coordination pour l'égalité des sexes, présents dans chaque secteur de programme, dans presque tous les bureaux extérieurs et dans plusieurs commissions nationales pour l'UNESCO.

9. Par ailleurs, la nouvelle stratégie à moyen terme pour 2008-2013 de l'UNESCO fait de l'égalité des sexes une des deux grandes priorités de l'Organisation. Une approche à deux volets a été adoptée pour réaliser cet objectif prioritaire : a) programmation tenant compte des besoins des femmes; et b) institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Les activités de l'Organisation en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes s'inspirent du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et d'autres résolutions et instruments internationaux et régionaux ayant trait aux domaines de compétence de l'UNESCO.

10. L'UNESCO prend part à diverses activités en faveur de l'autonomisation des femmes, des droits fondamentaux des femmes et de l'égalité des sexes dans les États Membres, et contribue à la promotion des dispositions de la Convention par les moyens suivants :

a) Élaboration d'un plan d'action axé sur les résultats en faveur de l'égalité des sexes pour 2008-2013 visant à définir les mesures envisagées par l'UNESCO dans ses domaines de compétence, comme prévu dans le programme et le budget pour 2008-2009 et compte tenu de la décision que l'UNESCO a prise de faire de l'égalité des sexes l'un des objectifs prioritaires de sa stratégie à moyen terme pour 2008-2013;

b) Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans l'ensemble du cycle de programmation et à tous les niveaux, et élaboration d'un système de contrôle et d'évaluation visant à réviser les documents relatifs au plan de travail de l'UNESCO dans une perspective axée sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes;

c) Renforcement de la volonté, des compétences et des capacités en vue d'assurer l'institutionnalisation de l'égalité des sexes en mobilisant davantage de moyens et de ressources à cette fin. L'UNESCO dispense une formation obligatoire aux questions relatives à l'égalité des sexes à tous les administrateurs, au siège et dans les bureaux extérieurs, par l'intermédiaire de son programme de renforcement des capacités et de formation sur la généralisation de l'analyse selon le genre, lancé

en septembre 2005. En 2008-2009, l'UNESCO mettra au point une formation de base en ligne sur ces questions à l'intention des nouvelles recrues et des fonctionnaires souhaitant recevoir une formation continue, des sessions de formation destinées à certains membres du personnel des différents secteurs et des services centraux pour créer un réseau de spécialistes des questions relatives à l'égalité des sexes, ainsi que des outils et directives pour l'application du plan d'action prioritaire pour l'égalité des sexes;

d) Mise au point du portail de connaissances intitulé « L'égalité des genres plus » afin d'aider les spécialistes de la coopération technique et du développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO à promouvoir plus efficacement l'égalité des sexes par l'intermédiaire de leur travail et dans le cadre de celui-ci;

e) Organisation régulière de séminaires sur le Forum sur l'égalité des genres en vue d'appeler davantage l'attention sur les questions relatives à l'égalité des sexes ayant trait aux domaines de compétence de l'UNESCO et de faire prendre conscience de l'importance de la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes;

f) Augmentation progressive du pourcentage de femmes occupant des postes de responsabilité au Secrétariat en vue d'atteindre 50 % d'ici à 2015 et adoption d'une démarche visant à offrir les mêmes possibilités de carrière aux fonctionnaires quel que soit leur sexe et à leur proposer des formules d'organisation du travail conciliant vie professionnelle et vie privée. La réalisation de ces objectifs sera appuyée par la mise au point d'un programme d'encadrement pour les fonctionnaires de sexe féminin des classes P-4 et P-5, ainsi que d'un programme de mentorat et par l'intégration d'un souci d'équité entre les sexes dans le programme d'encadrement et de gestion du changement proposé aux fonctionnaires des classes P-5 et plus.

### **III. Mesures prises par l'UNESCO pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les pays dont le rapport sera examiné lors de la quarante-deuxième session**

#### **A. Données longitudinales et comparatives sur la parité dans le domaine de l'éducation pour tous les pays dont le rapport sera examiné à la quarante-deuxième session**

11. Les tableaux 1 à 3 contiennent des données sur les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, par pays et par région. Le tableau 4 indique, également par pays et par région, le pourcentage de filles en maternelle, en primaire et en secondaire, et de femmes dans l'enseignement supérieur.

Tableau 1  
Enseignement primaire

**A. Données nationales**

Données (en pourcentage)	Taux brut de scolarisation enseignement primaire (filles)			Taux brut de scolarisation enseignement primaire (garçons)			Taux brut de scolarisation enseignement primaire (total)			Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation (enseignement primaire)		
	Année											
Pays	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Bahreïn	110	111	119	110	111	120	110	111	120	1,00	0,99	1,00
Belgique	103	102	102	103	103	102	103	102	102	1,00	1,00	0,99
Cameroun	101	(*) 98	98	118	(*) 118	117	109	108	107	0,86	(*) 0,84	0,84
Canada	99	..	..	100	..	..	100	..	..	0,99	..	..
Équateur	117	117	117	117	117	117	117	117	117	1,00	1,00	1,00
El Salvador	115	114	112	119	118	116	117	116	114	0,97	0,96	0,96
Kirghizistan	97	96	96	97	97	97	97	97	97	1,00	0,99	0,99
Madagascar	131	136	137	137	142	142	134	139	139	0,96	0,96	0,96
Mongolie	106	98	102	105	96	99	106	97	101	1,01	1,02	1,02
Myanmar	112	114	115	110	111	114	111	113	114	1,02	1,02	1,01
Portugal	114	113	112	120	119	118	117	116	115	0,95	0,95	0,95
Uruguay	112	112	113	115	115	117	113	114	115	0,97	0,98	0,97

**B. Données régionales**

Données (en pourcentage)	Taux brut de scolarisation enseignement primaire (filles)			Taux brut de scolarisation enseignement primaire (garçons)			Taux brut de scolarisation enseignement primaire (total)			Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation (enseignement primaire)		
	Année											
Région	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
États arabes	91	91	92	100	101	102	96	96	97	0,90	0,90	0,90
Europe centrale et orientale	(*) 93	96	96	(*) 96	98	98	(*) 95	97	97	(*) 0,97	0,98	0,98
Amérique du Nord et Europe occidentale	100	101	101	102	102	101	101	101	101	0,98	0,99	1,00
Afrique subsaharienne	84	87	(*) 89	97	100	(*) 95	90	94	(*) 95	0,87	0,88	(*) 0,89

Source : D'après les données publiées sur le site <http://stats.uis.unesco.org>, Institut de statistique de l'UNESCO, éducation (consulté le 29 juillet 2008).

Note : Deux points (..) indiquent qu'aucune donnée n'est disponible.

Un astérisque (\*) indique que les données correspondantes sont des estimations fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Tableau 2  
Enseignement secondaire

## A. Données nationales

Données (en pourcentage)	Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (filles)			Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (garçons)			Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (total)			Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation, tous programmes (enseignement secondaire)		
	Année											
Pays	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Bahreïn	103	104	104	98	99	100	101	101	102	1,05	1,05	1,04
Belgique	107	107	108	110	111	111	109	109	110	0,97	0,97	0,97
Cameroun	23	24	21	30	30	26	27	27	24	0,79	0,79	0,79
Canada	116	..	..	119	..	..	117	..	..	0,97	..	..
Équateur	61	65	68	61	64	67	61	65	68	1,00	1,01	1,02
El Salvador	66	66	66	65	64	63	65	65	65	1,02	1,02	1,04
Kirghizistan	89	87	87	88	86	86	88	86	86	1,01	1,01	1,01
Madagascar	..	(*) 20	23	..	(*) 21	24	..	(*) 21	24	..	(*) 0,96	0,95
Mongolie	94	96	95	83	85	84	89	91	89	1,13	1,13	1,12
Myanmar	44	46	49	46	47	49	45	47	49	0,94	0,99	1,00
Portugal	100	102	102	91	93	94	95	97	97	1,10	1,09	1,09
Uruguay	115	109	109	99	94	94	107	101	101	1,15	1,15	1,16

## B. Données régionales

Données (en pourcentage)	Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (filles)			Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (garçons)			Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (total)			Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation, tous programmes (enseignement secondaire)		
	Année											
Région	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
États arabes	65	65	(*) 65	71	72	(*) 70	68	68	(*) 68	0,91	0,91	(*) 0,92
Europe centrale et orientale	87	85	86	91	89	89	89	87	88	0,96	0,96	0,96
Amérique du Nord et Europe occidentale	101	102	101	100	101	101	101	101	101	1,01	1,01	1,00
Afrique subsaharienne	(*) 26	(*) 27	(*) 28	(*) 33	(*) 34	(*) 35	29	30	32	0,79	0,79	0,80

Source : D'après les données publiées sur le site <http://stats.uis.unesco.org>, Institut de statistique de l'UNESCO, éducation (consulté le 31 mars 2008).

Notes : Deux points (..) indiquent qu'aucune donnée n'est disponible.

Un astérisque (\*) indique que les données correspondantes sont des estimations fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Tableau 3  
Enseignement supérieur (CITE 5 et 6)

**A. Données nationales**

Données (en pourcentage)	Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (femmes)			Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (hommes)			Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (total)			Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation (enseignement supérieur)		
	Année											
Pays	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Bahreïn	(*) 44	48	47	(*) 23	20	19	(*) 33	33	32	(*) 1,95	2,41	2,46
Belgique	68	69	70	57	56	56	62	62	63	1,20	1,23	1,25
Cameroun	(*) 4	(**) 5	6	(*) 6	(**) 7	8	(**) 5	(**) 6	7	(*) 0,64	(**) 0,66	0,72
Canada	72	..	..	53	..	..	62	..	..	1,36	..	..
Équateur	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
El Salvador	21	22	23	18	18	19	19	20	21	1,20	1,22	1,21
Kirghizistan	43	46	48	36	37	38	40	41	43	1,19	1,25	1,27
Madagascar	2	2	3	3	3	3	3	3	3	0,90	0,89	0,87
Mongolie	49	54	58	30	33	37	39	43	47	1,64	1,62	1,57
Myanmar	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Portugal	64	62	61	48	48	48	56	55	55	1,32	1,30	1,28
Uruguay	(*) 56	58	58	(*) 28	33	35	(*) 42	45	46	(*) 2,02	1,74	1,68

**B. Données régionales**

Données (en pourcentage)	Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (femmes)			Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (hommes)			Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (total)			Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation (enseignement supérieur)		
	Année											
Région	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
États arabes	(*) 20	(*) 22	(*) 22	(*) 22	(*) 22	(*) 22	21	22	(*) 22	(*) 0,95	(*) 1,00	(*) 1,00
Europe centrale et orientale	61	64	66	49	51	53	54	57	60	1,25	1,25	1,25
Amérique du Nord et Europe occidentale	79	80	80	60	60	60	69	70	70	1,31	1,32	1,33
Afrique subsaharienne	4	(*) 4	(*) 4	6	(*) 6	(*) 6	5	(*) 5	(*) 5	0,61	(*) 0,67	(*) 0,67

Source : D'après les données publiées sur le site <http://stats.uis.unesco.org>, Institut de statistique de l'UNESCO, éducation (consulté le 29 juillet 2008).

Notes : CITE = classification internationale type de l'éducation.

Deux points (..) indiquent qu'aucune donnée n'est disponible.

Un astérisque (\*) indique que les données correspondantes sont des estimations fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Tableau 4

**Pourcentage de filles en maternelle, en primaire et en secondaire et de femmes dans l'enseignement supérieur**

**A. Données nationales**

Données (en pourcentage)	Pourcentage de filles en secondaire (tous programmes)			Pourcentage de filles en maternelle			Pourcentage de filles dans l'enseignement primaire			Pourcentage de femmes dans l'enseignement supérieur		
	Année											
Pays	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Bahreïn	50	50	50	48	48	48	49	49	49	(*) 63	68	68
Belgique	48	48	48	49	49	49	49	49	49	54	54	55
Cameroun	44	44	44	50	50	50	46	45	45	39	40	42
Canada	48	..	..	49	..	..	49	..	..	56	..	..
Équateur	49	49	50	49	50	49	49	49	49	..	..	..
El Salvador	50	50	50	50	50	50	48	48	48	54	55	55
Kirghizistan	50	49	50	49	49	49	49	49	49	54	55	56
Madagascar	..	(*) 49	49	..	51	51	49	49	49	47	47	47
Mongolie	53	52	52	51	52	52	49	49	50	62	61	61
Myanmar	48	49	49	..	..	50	50	50	50	..	..	..
Portugal	51	51	51	49	49	49	48	48	48	56	56	55
Uruguay	53	53	53	49	49	49	48	48	48	(*) 66	63	62

**B. Données régionales**

Données (en pourcentage)	Pourcentage de filles en secondaire (tous programmes)			Pourcentage de filles en maternelle			Pourcentage de filles dans l'enseignement primaire			Pourcentage de femmes dans l'enseignement supérieur		
	Année											
Région	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
États arabes	47	47	(*) 47	46	46	(*) 46	(*) 47	(*) 47	47	(*) 48	(*) 49	(*) 49
Europe centrale et orientale	48	48	48	47	48	48	(*) 48	48	48	55	55	55
Amérique du Nord et Europe occidentale	49	49	49	48	48	49	48	49	49	56	56	56
Afrique subsaharienne	(*) 44	(*) 44	(*) 44	(*) 49	(*) 49	(*) 49	46	46	(*) 47	38	(*) 40	(*) 40

Source : D'après les données publiées sur le site <http://stats.uis.unesco.org>, Institut de statistique de l'UNESCO, éducation (consulté le 29 juillet 2008).

Notes : Deux points (..) indiquent qu'aucune donnée n'est disponible.

Un astérisque (\*) indiquent que les données correspondantes sont des estimations fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

## B. Rapports par pays – initiatives et projets de l'UNESCO

### Belgique

12. En 2007, trois bourses nationales ont été décernées à de jeunes doctorantes poursuivant des recherches en Belgique au titre du Programme UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science. En 2006, c'est une Belge, Christine Van Broeckhoven, qui a été la lauréate pour l'Europe du prix L'Oréal pour les femmes et la science.

### Cameroun

13. L'UNESCO a poursuivi la mise en place de centres de communication multimédias dans tout le pays. Ces centres ne visent pas exclusivement un public féminin mais la priorité y est donnée aux femmes, aussi bien sur le plan du recrutement du personnel (pour tous les postes de direction) qu'en termes de contenu, l'accent étant mis sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Les programmes radiophoniques couvrent un très large éventail de questions, allant de l'éducation des filles à l'alphabétisation, la santé reproductive et la prévention du VIH/sida.

14. En 2007, l'UNESCO et le Sony Ericsson Women's Tennis Association Tour ont créé le Partenariat pour l'égalité des genres et annoncé leur intention de financer des programmes de formation des cadres destinés aux femmes dans les pays suivants : Cameroun, Chine, Inde, Jordanie, Libéria et République dominicaine. Au Cameroun, le Partenariat collaborera avec une ONG locale en vue de mettre sur pied un groupe de femmes influentes issues du monde politique, des entreprises et de l'athlétisme en vue de promouvoir l'égalité des sexes et d'aider les femmes à exercer le pouvoir. Des manifestations sportives, des ateliers et des activités de collecte de fonds seront organisés par ce groupe en vue de sensibiliser l'opinion et de promouvoir l'égalité des sexes.

15. En décembre 2007, le Ministère de la promotion de la femme et de la famille a publié le *Manuel de vulgarisation de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets de développement au Cameroun*, avec l'appui technique et financier de l'UNESCO.

16. L'UNESCO participe au Groupe de travail sur l'égalité des sexes, dont font aussi partie l'Union européenne, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence allemande de coopération technique, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fond de développement des Nations Unies pour la femme, l'Organisation mondiale de la Santé et le Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale. En tant que membre du groupe, l'UNESCO a apporté une assistance technique et financière à l'organisation d'un atelier de sensibilisation à l'utilisation d'outils de prise en compte de l'approche genre dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui s'est tenu à Yaoundé en mars 2007.

17. En mars 2006, dans le cadre de la Journée internationale de la femme, la Division pour l'égalité des genres de l'UNESCO a organisé une exposition intitulée : Femmes bâtisseuses d'Afrique. L'exposition rassemblait des photographies, des peintures et des mosaïques qui rendaient hommage aux

travailleuses du bâtiment ainsi qu'à des femmes œuvrant dans les domaines de la conservation, de la restauration et de la colonisation rurale. Les œuvres de trois artistes camerounaises y étaient notamment exposées.

### **Canada**

18. À l'occasion de la Journée internationale de la femme en 2007, l'UNESCO a organisé une table ronde internationale sur les femmes porteuses de paix (Women Peacemakers). Étaient à l'honneur cinq femmes exceptionnelles issues de différentes régions du monde et connues pour leurs réalisations dans les domaines du rétablissement de la paix, du règlement des différends et de la reconstruction. Une d'elles était la sénatrice Mobina Jaffer (Colombie britannique), que le Gouvernement canadien a nommée Envoyée spéciale pour le processus de paix au Soudan. Au terme de la table ronde, comme les autres participantes, M<sup>me</sup> Jaffer a signé la Déclaration des femmes porteuses de paix, dont le texte peut être consulté sur le site de l'UNESCO : <http://www.unesco.org>.

19. Depuis 2003, 14 bourses nationales ont été décernées à des scientifiques canadiennes au titre du Programme UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science.

### **Équateur**

20. En octobre 2007, des professeurs d'université et des membres de professions libérales d'Espagne et d'Amérique latine se sont réunies à Loja en Équateur pour discuter de la paix, du règlement des différends et des questions de genre dans le cadre d'un congrès sur le thème : Mixité et culture de paix. Cette manifestation annuelle est organisée sous les auspices de l'UNESCO par le programme éducation et genre à l'Université métropolitaine des sciences de l'éducation.

### **Kirghizistan**

21. En novembre 2007, le Ministère kirghize de l'éducation et l'UNESCO ont organisé trois journées de sensibilisation à l'égalité des sexes dans l'éducation non scolaire. Trente spécialistes de l'éducation du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan ont participé à cet atelier.

22. L'UNESCO et ses partenaires ont contribué à la mise sur pied de centres d'enseignement communautaires dans cinq localités du Kirghizistan. Ces centres aident les hommes et les femmes des communautés locales à améliorer leurs compétences et leurs connaissances en agriculture. Ils dispensent également des formations pour les aider à résoudre des problèmes, à prendre des décisions et à communiquer efficacement.

23. En 2008, une bourse a été décernée à une jeune scientifique mongole au titre du Programme UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science.

### **Myanmar**

24. Aucune donnée n'était disponible.

**Portugal**

25. Quelques 43 écoles portugaises participent au réseau des écoles associées de l'UNESCO (ASPnet), qui a été lancé en 1953. L'Escola E.B. de Sever do Vouga promeut l'égalité des sexes en organisant chaque année une Journée des droits de la femme, au cours de laquelle les élèves réfléchissent sur des questions ayant trait aux droits de la femme au foyer, au travail et en politique, souvent en la présence d'invités d'honneur comme Catarina Furtado, Ambassadrice de bonne volonté de l'ONU.

26. Depuis 2004, 13 bourses nationales ont été décernées à des scientifiques portugaises au titre du Programme UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science.

**Slovénie**

27. Depuis 2007, deux bourses nationales et une bourse internationale ont été décernées à des scientifiques slovènes au titre du Programme UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science.

**Uruguay**

28. En mai 2006, le bureau de l'UNESCO de Montevideo a organisé, en collaboration avec, entre autres, le Ministère de l'éducation et de la culture, une conférence sur le thème : La science, l'eau et le genre, à l'occasion de la Semaine de la science et de la technologie.

29. À l'occasion de la Journée internationale de la femme en 2004, le bureau de l'UNESCO de Montevideo a organisé, en collaboration avec le Département de la culture et la Commission de l'égalité des sexes de la municipalité de Montevideo, un concours photographique sur le thème : Diversité culturelle et égalité des sexes – chances et droits égaux pour les hommes et pour les femmes. Le vernissage de l'exposition a eu lieu le 8 mars.

30. En 2004, le secteur éducation du bureau de l'UNESCO de Montevideo a collaboré avec le programme sur le genre et la sexualité de l'Initiative latino-américaine à la publication d'une brochure intitulée : *Jeunes, sexualité et VIH/sida en Uruguay : savoir pour prévenir*.